

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 16 janvier 2024 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante:

Site visé par la demande : 3, rue Lefebvre

Nature et effets de la demande :

Cette demande de dérogation mineure concerne le rapport espace bâti/terrain minimal non respecté à la grille des usages et des normes H-315 :

- Permettre un rapport espace bâti/terrain minimal de 18.03%, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit un rapport minimal de 25%.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant le formulaire de questions du public disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://www.ville.delson.qc.ca/fr/seances-du-conseil/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier déposé à l'hôtel de ville. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 20 décembre 2023.

Me Luc Drouin
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la municipalité, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public de dérogation mineure ci-dessus à la date et de la façon suivante :

- Affichage à l'hôtel de ville le 20 décembre 2023.
- Affichage sur le site Internet de la Ville le 20 décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 décembre 2023.

Me Luc Drouin
Greffier